

Référendum pour une armée de milice responsable

Pourquoi le peuple devrait se prononcer sur Armée XXI

1. Armée XXI relève d'un concept de guerres offensives.

Jusqu'ici, notre armée servait avant tout à l'autodéfense en cas d'attaque. Or en Europe et en Amérique, des troupes sont mises sur pied pour des opérations militaires globales et pour les protectorats du Kosovo, d'Irak et d'Afghanistan. Les planificateurs de notre armée travaillent à un rapprochement avec l'OTAN et l'UE et prévoient des troupes spéciales prêtes à intervenir en tout temps au cours d'opérations dans le monde entier. Et ce n'est qu'un début.

Au moment où les grandes puissances et les alliances militaires défendent leurs intérêts par la guerre au mépris du droit international, la Suisse, pays neutre à vocation humanitaire, ne peut pas se laisser embrigader. Elle doit au contraire exiger clairement des grands une attitude humaine et conforme au droit. Notre devoir est de nous engager en faveur de la paix.

2. La Loi militaire supprime la démocratie directe pour d'importantes questions touchant à l'armée.

Selon le projet de loi militaire, le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale pourraient régler des questions militaires essentielles par voie d'ordonnances. Or ces ordonnances ne pourraient pas faire l'objet de référendums. Aussi les autorités auraient à l'avenir toute latitude pour transformer l'armée sans consulter le peuple.

3. Armée XXI est contraire à la Constitution et rend la Suisse dépendante.

Selon la Constitution, l'armée doit défendre la Suisse. Or Armée XXI en sera incapable, ce que confirment les planificateurs militaires. Il s'ensuit que la Constitution n'est pas respectée et que l'on renonce à la notion de neutralité armée, qui est partie intégrante de notre conception de la paix. Comme la nouvelle armée ne pourrait plus défendre seule le pays, elle devrait avoir recours à l'aide d'armées étrangères (UE et OTAN – «sécurité par la coopération»). La Suisse serait dépendante d'armées étrangères.

4. On néglige la protection de la population et des cols alpins.

C'est une erreur de supprimer de nombreuses troupes territoriales et de sauvetage car elles protègent la population lors d'actes de terrorisme et de catastrophes naturelles. En outre, en affaiblissant les troupes de montagne, on néglige la défense du «château d'eau de l'Europe» et des cols alpins importants.

5. Instruction militaire à l'américaine

A l'avenir, sur le modèle américain, les futurs officiers devront, après 7 semaines d'école de recrues déjà, entrer dans une école d'officiers. Ainsi l'élite sera faite de jeunes de 19 ans sans expérience ni maturité. Cette conception étrangère à la notion d'armée de milice affaiblit la cohésion au sein de notre pays aux trois cultures.

RÉFÉRENDUM

contre la modification du 4 octobre 2002 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM)

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la modification du 4 octobre 2002 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton: N° postal: Commune politique:

N°	Nom, prénom écrire à la main et si possible en majuscules!	Date de naissance jour, mois, année	Adresse exacte rue et numéro	Signature manuscrite	Contrôle laisser en blanc
1					
2					
3					
4					
5					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Expiration du délai imparti pour la collecte des signatures: 23 janvier 2003

A remplir par la commune politique:

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu:

Date:

Sceau:

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation

Fonction officielle:

Signature manuscrite:

Pistes de réflexion

- **Situation dans le monde:** Actuellement, les grandes puissances défendent leurs intérêts par le moyen de la guerre, au mépris du droit international. La force prime le droit. L'Union européenne et les Etats-Unis mettent sur pied des troupes pour les protectorats du Kosovo, d'Irak et d'Afghanistan et pour les guerres futures. Les planificateurs de notre armée veulent une collaboration.

Question: Alors que le DDPS souhaite un rapprochement avec l'OTAN, n'est-il pas opportun de réclamer une armée de milice indépendante?

- **La liberté dans la paix:** La neutralité armée est un concept moderne de liberté et de paix dépourvu de toute intention agressive. L'armée de milice, prête à défendre le pays en cas d'attaque, n'est pas un instrument de pouvoir du gouvernement et la neutralité a permis la paix intérieure et vis-à-vis de l'extérieur. C'est grâce à elle qu'ont pu se développer, dans notre Etat multilingue, la démocratie directe, une culture libérale de l'intérêt général et une gestion proche des citoyens aux niveaux communal, cantonal et fédéral.

Question: Armée XXI garantit-elle la poursuite de cette coexistence lorsqu'elle se rapproche d'alliances militaires offensives? Cette armée correspond-elle à notre conception de l'Etat et de la vie?

- **Le concept d'armée de milice:** Une armée de milice est une armée de tous les citoyens. Celle qu'on nous prépare sera nettement plus jeune parce que le service actif prendra fin à 26 ans, au plus tard à 30 ans (aujourd'hui à 42 ans), après 6 cours de répétition. En outre, les militaires en service long qui, après l'école de recrues, effectuent leur service en une seule période, constitueront des troupes prêtes en tout temps à accomplir des missions difficiles.

Question: Les soldats de 26 ans sont-ils aussi posés, stables et expérimentés que les hommes de 40 ans, particulièrement dans les situations de crise ou de catastrophe?

COMITÉ CITOYEN pour une armée de milice indépendante et efficace dans une Suisse sûre et neutre

Les initiateurs du présent référendum sont libres de toute attache partisane. Le *Comité fédéral pour une Suisse neutre, souveraine et démocratique* soutient le *Comité citoyen*. Celui-ci, composé de divers groupements et personnalités, est représenté par:

Président: Hans **Wächter**, divisionnaire en retraite, Stein am Rhein [SH]. **Membres:** Noberto **Anderegg**, Chiasso [TI]; Heiri **Baltensperger**, Höri [ZH]; Emil **Benkler**, Bâle [BL]; Alain **Bregnard**, Bonfol [JU]; Rudolf **Burger**, Burg [AG]; Emil **Buxcel**, Lausanne [VD]; Marion **Feigl**, Bettwiesen [TG]; Anne **Fournier**, Lausanne [VD]; Hans-Ulrich **Graf**, ancien conseiller national, Bülach [ZH]; Benno G. **Huber**, Dällikon [ZH]; Richard **Lutz**, Neerach [ZH]; Jean-Pierre **Margot**, Neuchâtel [NE]; Dr Peter **Mattmann Allamand**, Kriens [LU]; Claudine **Nick**, Oberdorf [SO]; Alexandra **Nogawa**, Bâle [BS]; Hermann **Jenni**, Aire [GE]; Pierre-Alain **Karlen**, Noville [VD]; Georg **Ober-Kassebaum**, Zurich [ZH]; Marie-France **Oberson**, Sviriez [FR]; Ernst **Rebsamen**, Thalwil [ZH]; Lukas **Reimann**, Wil [SG]; Markus **Sanz**, St-Cergue [VD]; Heinrich **Schalcher**, ancien conseiller national, Winterthur [ZH]; Erhard **Schenker**, Riehen [BL]; Hans **Steffen**, ancien conseiller national, Fischental [ZH]; Jon Andri **Tgetgel**, Ardez [GR]; Pr Hans Ulrich **Walder**, (em.), Sempach [LU]

Détacher et retourner dans une enveloppe à fenêtre!

Commande d'autres feuilles de signatures:

Je commande: feuilles de signatures

Nom

Prénom

Rue

N° postal/Localité

Affranchir
svp.

Référendum Armée XXI

**Comité fédéral pour une Suisse neutre,
souveraine et démocratique
Case postale 2959, 8033 Zurich**

Tél.: 01 350 72 75
Fax: 01 350 72 76
Site internet: www.buergergespraech.ch
CCP 87-745508-5

Le Comité fédéral est un regroupement hors-parti d'une vingtaine d'associations et de comités indépendants.

Notre Comité n'ayant pas de sponsors importants, nous vous serions reconnaissants de soutenir son action par un don. Merci d'avance !

Prière de renvoyer les signatures rapidement !

**Comité fédéral pour une Suisse
neutre, souveraine et démocratique
Case postale 2959**

8033 Zurich